

Haute Saïntonge

Terre de Charme ...



Commission Gestion des Déchets Ménagers



Rapport annuel 2010

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets





Madame, Monsieur,

Ce rapport d'activité 2010, témoin de la continuité des engagements pris par la Communauté de Communes ces dernières années. Dans un souci de préservation de l'environnement nous avons pour objectif la qualité du service, la satisfaction des usagers et l'efficacité du service public. Dans le cadre de notre mission, nos collectes sélectives et nos déchèteries bien que performantes peuvent être encore optimisées. L'année 2010 a été marquée par la poursuite de la promotion du compostage domestique, plus de 16% des foyers se sont engagés à réduire leurs déchets ménagers. Nous devons aller encore plus loin! produire moins de déchets et en valoriser davantage. La Communauté de Communes de Haute-Saintonge s'est engagée dans un programme de prévention qui vise à réduire de 7% la quantité de déchets produite durant les 5 prochaines années.

Jean Michel RAPITEAU
Président de la Commission Gestion des Déchets Ménagers

Une mission de service public

1. RAPPORT TECHNIQUE page 3 à 9
2. RAPPORT SOCIAL page 10 et 11
3. RAPPORT FINANCIER page 12



Une mission de Service Public

Une des missions de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge est d'assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers résiduels, mais aussi la valorisation des déchets recyclables.

Pour cela, la collectivité possède sur son territoire : deux centres de collecte, un centre de transfert, un centre de stockage de déchets ultimes, un centre de tri et 6 déchèteries (dont une gérée par une entreprise privée).

LE TERRITOIRE

En 2010, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge comportait 123 communes réparties sur 9 cantons soit 57 567 habitants (pop.insee 2009 sdc - recensement intermédiaire).

Canton	Population INSEE
Canton d'Archiac	6 370
Canton de Gémovac (1 commune)	263
Canton de Jonzac	10 256
Canton de Mirambeau	7 466
Canton de Montendre	6 515
Canton de Montlieu la Garde	6 443
Canton de Montguyon	9 465
Canton de Pons (8 communes)	3 183
Canton de St Genis de Saintonge	7 603

LA COMMISSION GESTION DES DECHETS MENAGERS

Afin d'établir une stratégie en matière de gestion des déchets ménagers, 26 délégués de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge travaillent au sein de la commission ordures ménagères sous la Présidence de M Rapiteau également 1er Vice-Président de la CDCHS.

Délégués membres de la commission	Statuts
BASTERE François	Maire de Montguyon
BAUDRIT Jean-Yves	Maire d'Echebrune
BERTEAU Rémy	Maire de Saint Martin de Coux
BERTRAND Georges	Maire de Champagnolles
BOUSSION Rolland	Maire de Nieul le Virouil
BOUYER Jean Jacques	Maire de Corignac
BROTTEAU Guy	Maire de Réaux
CHIRON Alain	Maire de Saint Aigulin
DAVIAUD Jean-Michel	Maire de Saint Germain de Vibrac
FAVRE Jean-Pierre	Maire de Saint Martin d'Ary
GODRIE Eliane	Maire de Chamouillac
GOYEAU Jacqueline	Maire de Guittinières
GRAIGNIC Brice	Adjoint à la mairie d'Archiac
GUMBERTEAU Chantal	Marie d'Arthenac
JENSEN Sylvia	Adjointe à la mairie de St Sigismond de Clermont
LAMANT Jean Louis	Maire de Cierzac
MARIAU Jean Michel	Maire de Saint Maurice de Tavernole
MENARD René	Maire de Chepniers
NIVARD Laurent	Adjoint à la mairie de Saint Bonnet sur Gironde
NORMANDIN Marcel	Maire de Brie sous Archiac
PAIN Charles	Maire de Sémillac
PASQUET Guy	Maire de Clérac
PERUFFO Bernard	Adjoint à la mairie de Sainte Colombe
RAPET Josette	Maire de Saint Germain du Seudre
RAPITEAU Jean Michel	Maire d'Orignolles
RAVET Pierre-Jean	Adjoint à la mairie de Jonzac

1. Rapport technique

LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS TOURNE VERS L'AVENIR

Les habitants de la Haute-Saintonge bénéficient d'un service de collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte.

Ce service s'effectue de deux façons différentes sur le territoire : sur les cantons du nord de la Haute-Saintonge, la collecte se fait par un prestataire privé, SITA Sud Ouest, tandis que pour les deux cantons les plus au sud, la collecte se fait en régie par le Syndicat de Cynladrage et de Nettoyement des cantons de Montlieu la Garde et Montguyon (SICN).

La collecte sélective des déchets recyclables hors verre, s'effectue quant à elle de deux manières en Haute-Saintonge, en porte à porte pour tout ou partie des communes de Jonzac, Archiac, Mirambeau, Montendre, Clérac et Montguyon, et en apport volontaire pour l'ensemble des communes. De nouvelles communes sont collectées en porte à porte depuis le 1er janvier 2010 : St Genis de Saintonge (bourg), Champagnac, St-Germain de Lusignan, St-Martial de Vitaterne, Allas-Champagne, Brie sous Archiac, St-Ciers Champagne, St-Maigrin, St-Germain de Vibrac.

La collecte en porte à porte des emballages ménagers et papiers sur les communes de Montguyon et Clérac est effectuée en régie par le SICN. Le reste de la prestation de collecte sélective est réalisé par SITA Sud Ouest.

La collecte du verre est réalisée grâce à l'implantation de **218 points tri**.



LE FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN

	Prestation	Population INSEE	Tonnages collectés	Évolutions par rapport à 2009
Déchets ménagers résiduels	Régie SICN	15 908	4 043 T	- 1%
	Prestataire Privé	41 656	10 695 T	- 1%
Emballages recyclable (porte à porte)	Régie- SICN	2 385	85 T	+ 8%
	Prestataire Privé	13 922	688 T	+ 71%
Emballages recyclable (apport volontaire)	Prestataire Privé	57 567	1 346 T	- 7%
Verre	Prestataire Privé	57 567	2 052 T	- 13%

Pour la troisième année consécutive le tonnage des ordures ménagères a baissé. Celui du tri sélectif a également chuté de 3%, baisse exclusivement imputée à la collecte du verre.

La collecte en porte à porte

Prestation	Km parcourus	Nombre d'heures de collecte	Nombre de litres de carburant	Nombre de véhicules	Nombre de personnes
Régie- SICN	73 735	1 314	35 637	3	12
Prestataire Privé	233 563	12 649	124 072	5	14

Par rapport à 2009, la consommation de carburant a baissé de 20%.

La collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire des emballages et des journaux est réalisée grâce à 218 points tri soit 450 colonnes réparties sur le territoire de la Communauté de Communes. 2 véhicules sont dédiés à ce service. En 2010, ils ont parcouru 105 991 km et consommés 48 357 litres de carburant. Ce service emploie 2 personnes.



Les principes de collecte

Matériaux	Mode de collecte	Contenant
Déchets ménagers résiduels	Porte à porte	Libre Bacs de 340 L Bacs de 770L
Emballages ménagers recyclables et papiers	Porte à porte	Sacs jaunes translucides Bacs de 340L Bacs de 770L
	Apport volontaire	Colonnes de 4 m3
Verre	Apport volontaire	Colonnes de 4 m3

Des outils sont mis à la disposition des usagers pour utiliser au mieux ce service : les sacs jaunes de collecte sélective, les bacs de regroupements, les guides de tri, les sacs de pré-collecte.

Le compostage domestique

La CDCHS a signé en 2009 un contrat d'objectif avec l'ADEME pour la mise en place du compostage domestique. La collectivité se doit de sensibiliser les usagers sur les pratiques du compostage, 30% des foyers devront d'ici à 3 ans s'engager dans la réduction de leurs déchets. Au 31 décembre 2010, 16% des foyers étaient déjà engagés.



UN MEILLEUR MAILLAGE DU TERRITOIRE PAR LES DECHETERIES

8 déchèteries permettent aux Hauts Saintongeais de se débarrasser dans de bonnes conditions de leurs déchets : Arthenac, Guitinières, Lorignac, Montendre, St Aigulin, Clérac, Baignes et Pons.

Les déchets acceptés : cartons, papiers, ferrailles, tout-venant, verres, emballages, électroménagers, gravats, huiles de vidange, huiles de friture, déchets ménagers

MODE D'EMPLOI DES DÉCHÈTTERIES

Pensez à trier vos déchets à l'avance dans le coffre de votre voiture, afin de gagner du temps lors de votre arrivée à la déchèterie



Plutôt que de jeter vos vieux vêtements ou jouets, donnez-les à des associations caritatives

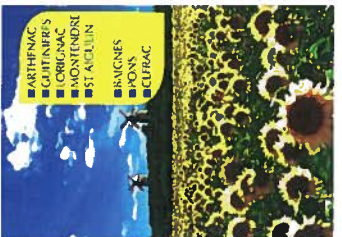


Le fonctionnement au quotidien des déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont adaptés à la saisonnalité et à la fréquentation ; les sites sont complémentaires pour l'accueil des usagers.

Horaires été & hiver	
MATIN	APM
L	Fermé
M	9h00-12h30
M	9h00-12h30
J	Fermé
V	9h00-12h30
S	9h00-12h30
D	Fermé

Horaires été & hiver	
MATIN	APM
L	Fermé
M	9h00-12h30
M	9h00-12h30
J	9h00-12h30
V	Fermé*
S	9h00-12h30
D	Fermé



*Horaires été (du 1/04 au 30/09) ; Ouvert le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Horaires été & hiver	
MATIN	APM
L	9h00-12h30
M	9h00-12h30
M	9h00-12h30
J	9h00-12h30
V	9h00-12h30
S	9h00-12h30
D	Fermé

Horaires été & hiver	
MATIN	APM
L	9h00-12h30
M	9h00-12h30
M	9h00-12h30
J	9h00-12h30
V	9h00-12h30
S	9h00-12h30
D	Fermé

Horaires été & hiver	
MATIN	APM
L	Fermé
M	Fermé
M	9h00-12h30
J	9h00-12h30
V	9h00-12h30
S	9h00-12h30
D	Fermé

Recyclage des lampes usagées

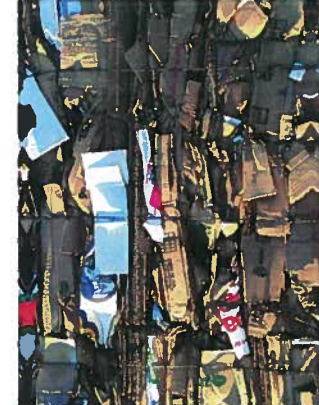
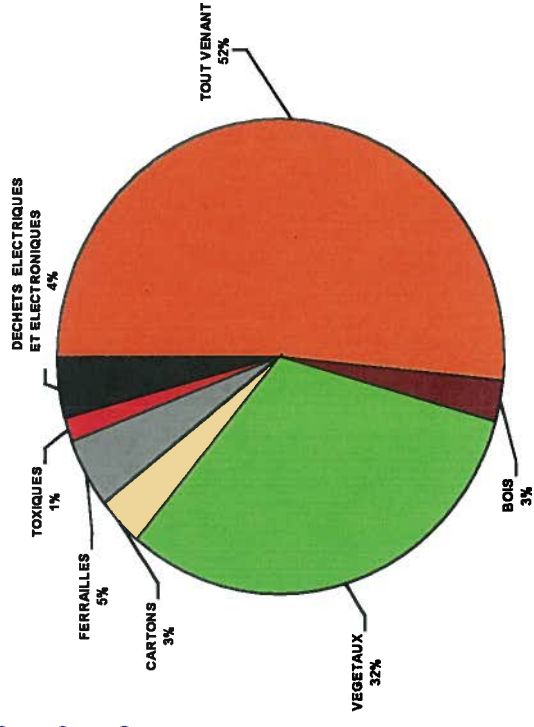
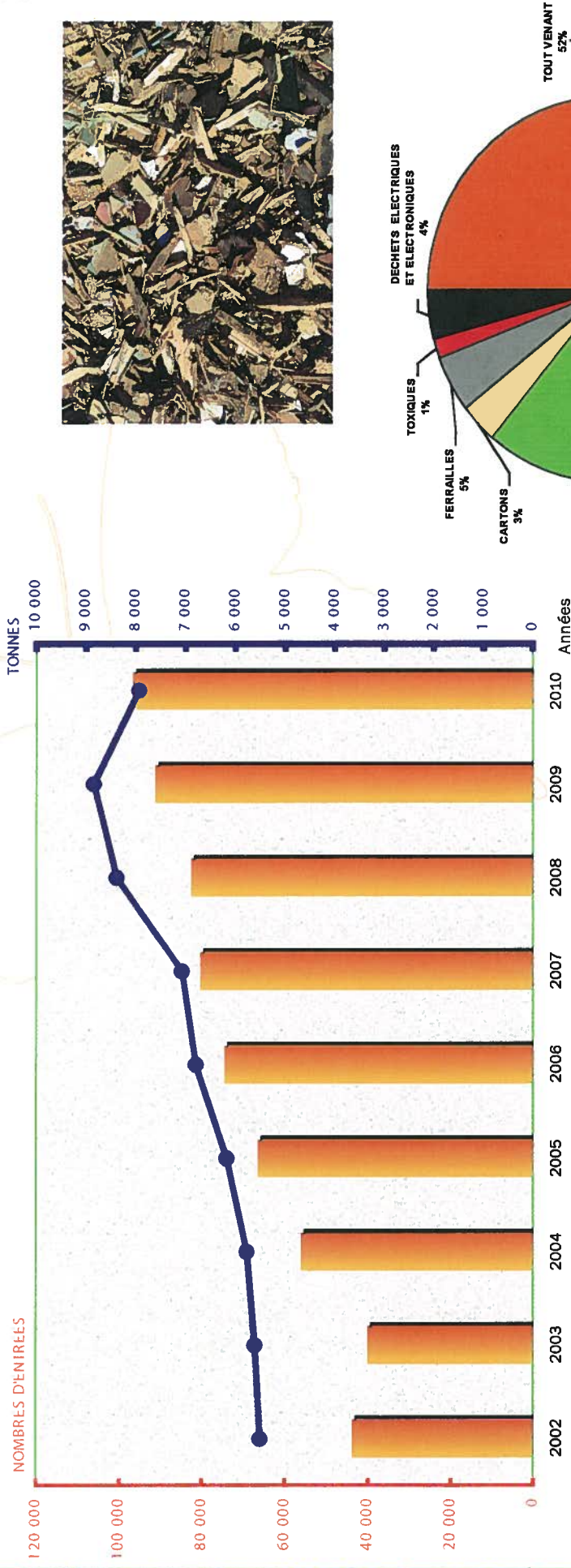
Il s'agit de toutes les lampes qui portent le symbole "poubelle barrée". Parce que 90 % de leurs composants sont recyclables et qu'elles contiennent une infime quantité de mercure, substance potentiellement dangereuse, il est nécessaire de les collecter afin de les faire traiter séparément des autres déchets.

Toutes les déchèteries de Haute-Saintonge récupèrent les lampes usagées.



La Qualité du service

8 406 tonnes de matériaux ont été réceptionnées hors gravats.
 Le développement des filières a permis de valoriser 49% des matériaux réceptionnés.
 96 622 entrées ont été enregistrées sur l'ensemble des sites en 2010.



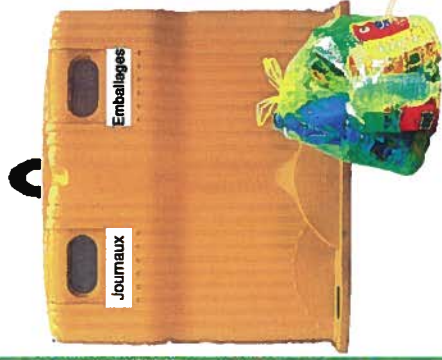
Les tonnages de déchets apportés en déchèterie ont diminué de 8% depuis 2010. La fréquentation des entreprises a quant à elle augmenté de 74%.

LES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le Centre de Tri: la séparation du papier et des emballages

Les emballages collectés en porte en porte sont livrés au centre de tri (Sotrival) à Clérac. Ils sont triés manuellement et regroupés par catégorie. Ces matériaux sont ensuite compactés, mis en balles et expédiés vers leur site de recyclage respectif.

Le verre est directement transporté vers la filière de recyclage.



Le recyclage

La nouvelle vie des emballages commence. Les produits recyclés ainsi obtenus sont présents dans notre vie quotidienne.

Le suivi de la qualité

Dans le cadre de notre engagement pour un service de qualité au meilleur coût une attention particulière est portée :

- à la recherche d'un seuil de qualité raisonné pour les emballages collectés
- à l'économie grâce à la vente directe des matériaux.

Ces objectifs sont notamment atteints grâce à une caractérisation toutes les trois semaines des emballages, des journaux et des refus de tri dans le centre de tri à Clérac



La vente des matériaux

Depuis 2006, dans le cadre du passage au barème D du contrat Eco-emballages, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge a choisi la reprise garantie, c'est à dire qu' Eco-Emballages s'engage sur un prix minimum de reprise des produits.

Matériaux	Centre de tri	Destination finale
Emballages	Sotrival	Plastique : VALORPLAST Briques alimentaires : REVIPAC Cartons : OTOR GODARD Acier : ARCELOR Aluminium : AFFIMET
Journaux	Sotrival	UPM- Chapelle Darblay
Verre		St GOBAIN emballages

Les enjeux du recyclage

Acier

1 tonne d'acier recyclée = 1,09 m3 d'eau économisée

L'aluminium

30% de l'aluminium que nous utilisons chaque jour est issu du recyclage

Les briques alimentaires

1 tonne de briques alimentaires recyclée = 2 tonnes de bois économisées

Les papiers-cartons

Ils se recyclent une dizaine de fois.

1 tonne de papier recyclée = 2,6 tonnes de bois économisées

Les bouteilles et flacons en plastique

1 tonne de bouteilles en plastique recyclés = 830 Litres de pétrole brut économisés

Le verre

Il se recycle à l'infini, 1 bouteille sur 2 est fabriquée avec du verre recyclé

LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

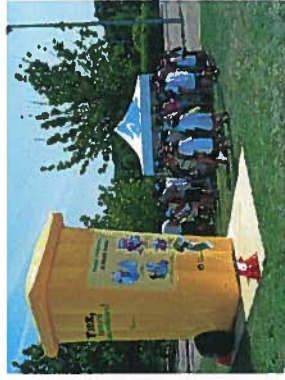
L'installation de Stockage des déchets non dangereux de Clérac géré par SOTRIVAL accepte la totalité des déchets ménagers non valorisables collectés en Haute-Saintonge. Le biogaz émanant du centre de stockage de déchets est utilisé par l'usine voisine : AGS. En 2010, 7 547 309 m3 de biogaz ont été consommés, ce qui représente l'économie de plus 2 500 tonnes de fuel lourd.

Biogaz

Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50 %) et, possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il est produit dans les centres de stockage. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile.

LA COMMUNICATION

Jonzac Aventure



20 réunions sur le compostage



En 2010, 38 animations scolaires et extra-scolaires ont été organisées.



Eko Bak



Le tri des déchets n'a plus de secrets



Le tri des déchets n'a plus de secrets. C'est ce que nous avons voulu démontrer lors de nos animations scolaires et extra-scolaires. Les enfants ont découvert les différents types de déchets et comment les trier. Ils ont aussi appris que le tri des déchets est une obligation pour tous. Enfin, ils ont compris que le tri des déchets est bénéfique pour l'environnement et pour notre santé.



Le tri des déchets n'a plus de secrets. C'est ce que nous avons voulu démontrer lors de nos animations scolaires et extra-scolaires. Les enfants ont découvert les différents types de déchets et comment les trier. Ils ont aussi appris que le tri des déchets est une obligation pour tous. Enfin, ils ont compris que le tri des déchets est bénéfique pour l'environnement et pour notre santé.



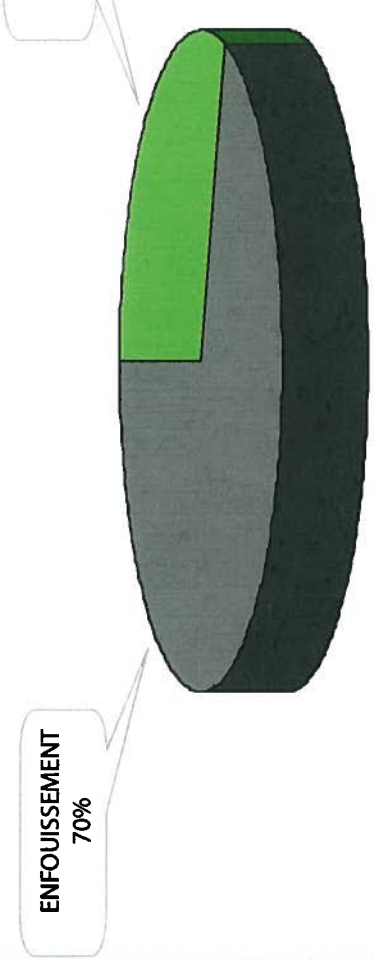
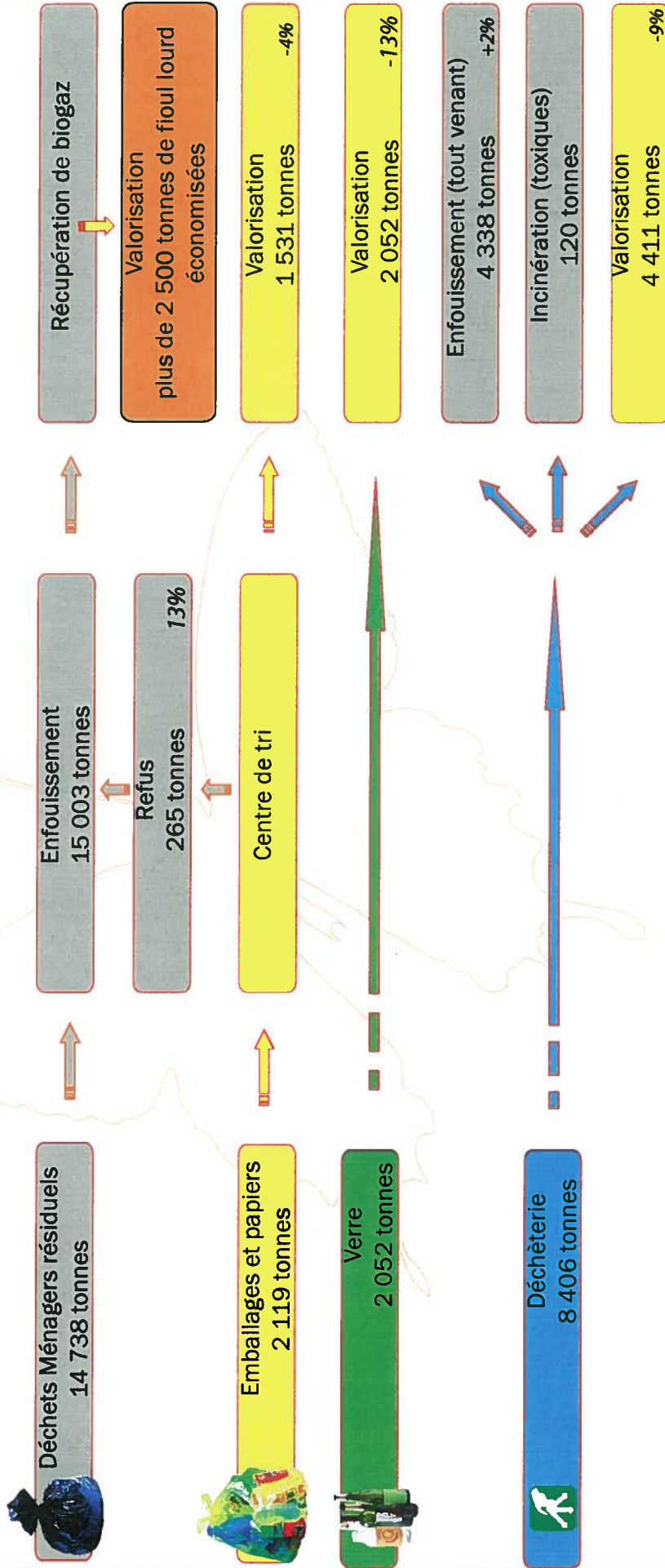
Le tri des déchets n'a plus de secrets. C'est ce que nous avons voulu démontrer lors de nos animations scolaires et extra-scolaires. Les enfants ont découvert les différents types de déchets et comment les trier. Ils ont aussi appris que le tri des déchets est une obligation pour tous. Enfin, ils ont compris que le tri des déchets est bénéfique pour l'environnement et pour notre santé.

La presse locale a relayé l'ensemble des animations.



LES REALISATIONS EN 2010

LES CHIFFRES CLES



Tonnages produits	En kg par habitant
Déchets ménagers résiduels	256
Emballages recyclables/ Papiers	37
Verre	36
Déchèterie	146
TOTAL	475

2. Rapport social

DES EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS AU SERVICE DES USAGERS

Le Service collecte

La collecte des déchets ménagers résiduels est réalisée le matin, l'après-midi et le soir pour la partie nord du territoire collectée par le prestataire (Sita Sud-ouest). Il emploie 6 équipes de 2 agents depuis le site de Guitinières.

Celle des emballages et papiers est assurée toutes les semaines pour les communes de Jonzac, Mirambeau, Archiac et Montendre.

2 agents assurent l'encadrement, l'entretien et la réparation du matériel roulant en interne.

2 agents assurent le relais entre le prestataire et les communes.

La partie sud est gérée directement par la régie (SICN : Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement). Les déchets ménagers résiduels sont collectés tous les matins grâce à 2 équipes de 2 à 3 agents depuis le centre de St Martin d'Ary.

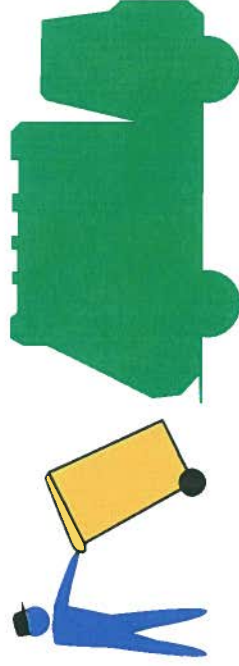
La collecte des emballages et papiers est réalisées toutes les semaines pour les communes de Clérac et de Montguyon.

1 agent assure l'encadrement,

1 agent assure la partie administrative.

Pour la collecte en apport volontaire des emballages et papiers et du verre, elle est assurée par le prestataire grâce à 2 agents. Ils assurent le vidage des colonnes autant de fois qu'il est nécessaire.

Ce service compte environ 30 personnes.



Le Service déchèterie

Le fonctionnement des 5 sites est assuré grâce à 10 agents, 1 agent est chargé du gros entretien et des remplacements.

L'encadrement est assuré par 2 responsables.

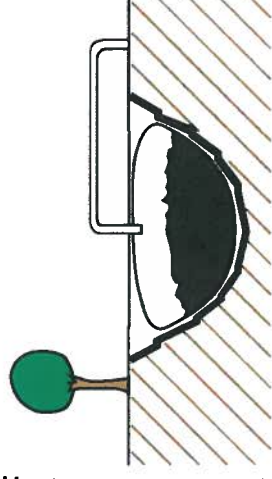
Ce service compte 13 agents.

Le Service traitement

Ce service se déroule en 2 phases :

- le transfert : dont le site est situé à Jonzac est géré par la société VEOLIA Propreté. Cette partie du service est gérée par 2 agents et 1 encadrant.

- l'enfouissement : dont le site est basé à Clérac est géré par SOTRIVAL



Le Service Gestion des déchets ménagers

Au sein de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la commission gestion des déchets ménagers participe au développement, et aux orientations. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution.

Le service compte 4 personnes, une responsable du service, un technicien, un maître compositeur et un ambassadeur du tri. Ils travaillent avec les autres services de la collectivité.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SECURITE DES AGENTS

Le Service collecte

La Communauté de Communes veille aux respects des règles de sécurité dans le cadre des collectes des déchets ménagers. Depuis 2007, la collectivité en partenariat avec SITA Sud Ouest et le SICN a travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R388 de la CNAM.

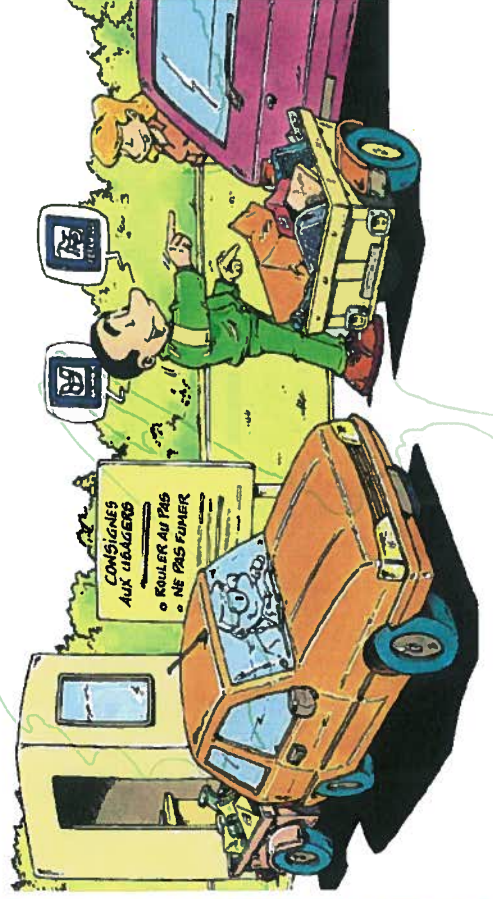
La suppression des marches arrières et des manoeuvres dangereuses et l'optimisation des circuits de collecte a permis d'améliorer les conditions de travail des équipages de collecte.

La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos pour les rippeurs.



Le Service déchèterie

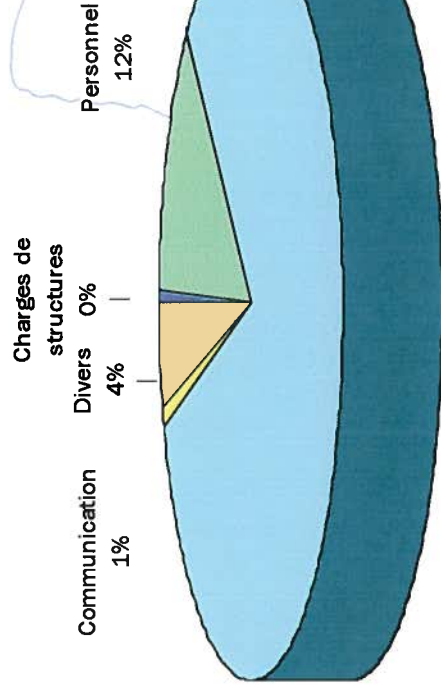
La sécurité des gardiens est une des priorités de la Communauté de Communes. Un règlement intérieur existe sur chacune des déchèteries. Chaque agent est équipé d'une tenue conforme à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement et adaptées à la saison pour le confort de l'agent.



3. Rapport Financier

LES ELEMENTS FINANCIERS

Répartition des charges



Collecte et traitement
83%

Recettes

Budget Global Intercommunalité	936 886 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 560 000 €
Aides diverses (Eco-Emballages...)	171 243 €
Vente Matière	293 618 €
Participation des entreprises en déchèterie	60 000 €
Participation autres collectivités (CCRP)	64 982 €
Total	4 086 729 €

Collecte et traitement
83%

Dépenses

Collecte OM nord	1 035 186 €
Collecte OM sud	334 860 €
Collecte sélective	423 122 €
Traitement	1 299 404 €
Déchèterie de Pons	38 084 €
Déchèterie de Baignes	22 587 €
Déchèterie de Lorignac	144 239 €
Déchèterie d'Arthenac	112 691 €
Déchèterie de Montendre	239 487 €
Déchèterie de Guitinières	350 581 €
Déchèterie de St Aigulin	80 171 €
Déchèterie de Clérac	6 317 €
Total	4 086 729 €

